

LUNDI, le **QUATRIÈME** jour du mois de **MAI** deux mille neuf, une session régulière du Conseil de la municipalité de Batiscan est tenue à la salle municipale (181, rue de la Salle), à compter de VINGT HEURES à laquelle sont présents :

Monsieur Pierre Châteauneuf, Conseiller;
Monsieur Mario Trottier, Conseiller;
Monsieur Norman Bonetto, Conseiller;
Madame Francine Leblanc, Conseillère;
Madame Solange Leduc Proteau, Conseillère

Absence :

Monsieur Yves Gagnon, Conseiller; (Absence motivée)

Madame Anne Laganière est aussi présente.

Formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Christian Fortin.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur Christian Fortin constate le quorum à vingt heures et procède à l'ouverture de la session régulière. Celui-ci nous informe que la séance est enregistrée sur bande magnétique.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Ordre du jour

4 mai 2009

- 1.** Ouverture de la session par Monsieur le Maire;
- 2.** Adoption des ordres du jour;
- 3.** Période de questions (15 minutes);
- 4.** Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 6 avril 2009;
- 5.** Adoption des comptes;
- 6. RAPPORT DES COMITÉS :**
 - 6.1** Service incendie et Premiers répondants;
 - 6.2** Corporation Touristique de Batiscan;
 - 6.3** Fondation des Amis du Vieux-Presbytère de Batiscan;
 - 6.3.1** Résolution pour autorisation de dépenses pour travaux intérieurs & extérieurs;
 - 6.4** Comité Famille;
- 7. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX :**
 - 7.1 MRC des Chenaux** - Acceptation de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade à l'entente intermunicipale pour l'application de la réglementation d'urbanisme et celle relative à l'environnement.
- 8. AFFAIRES NOUVELLES :**
 - 8.1** Nomination d'un maire suppléant;
 - 8.2** Règlement numéro 096-2007 relatif à un emprunt pour le remplacement d'une conduite d'aqueduc et de travaux sur la rue Principale et la construction d'un garage pour le service incendie; – Modification de l'article d'affectation de contributions ou de subventions;
 - 8.3** Travaux asphalte Rang Nord – Mandat pour réalisation des travaux;

- 8.4 REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'AQUEDUC RANG NORD :**
- 8.4.1 Demande d'aide financière au programme de renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées(PRECO) pour remplacement de la conduite d'aqueduc rang Nord – Mandat pour demande d'aide financière;
- 8.4.2 Mandat pour confection des plans et devis;
- 8.5 RECONSTRUCTION DU PUIITS # 1**
- 8.5.1 Demande d'aide financière au programme « Fonds Chantiers Canada-Québec » - Mandat pour demande d'aide financière;
- 8.5.2 Mandat pour confection des plans et devis;
- 8.6 CONSTRUCTION D'UN GARAGE MUNICIPAL :**
- 8.6.1 Demande d'aide financière au programme « Fonds Chantiers Canada-Québec » Mandat pour demande d'aide financière;
- 8.6.2 Mandat pour confection des plans et devis;
- 8.7 Cueillette des ordures** – Appel d'offre pour la collecte des ordures ménagères;
- 8.8 Transferts budgétaires :**
- Correction des écritures au 31 décembre 2008 (inversion d'écritures)
 - Disposition d'équipements;
 - Reclassement relative à la fermeture d'année 2008
- 8.9 Soirée « Hommage aux bénévoles »** - Félicitations et remerciements;
- 8.10 Association de Soccer des Chenaux** – Versement d'une aide financière;
- 8.11 Fondation québécoise du cancer** – Demande de contribution financière;
- 8.12 Achat de buvettes extérieures;**
- 8.13 Renouvellement emprunt par billets :**
- 8.13.1 Résolution d'adjudication;
 - 8.13.2 Résolution de concordance de courte échéance et de prolongation;
- 9. CORRESPONDANCES :** (Copies disponibles sur demande);
- 9.1 Gouvernement du Québec – Monsieur Tony Tomassi, Ministre de la Famille**
Versement d'une aide financière de 1 000\$;
- 9.2 Gouvernement du Québec – Madame Nathalie Normandeau, Vice-première ministre, Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire** – Versement d'une aide financière de 2 000\$;
- 9.3 Gouvernement du Québec – Madame Julie, Ministre des Transports et Ministre responsable de la région de la Mauricie** – Confirmation de l'acceptation de la subvention de 2 435\$ pour l'année 2009 dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local;
- 9.4 Gouvernement du Québec – Madame Nathalie Normandeau** – Vice-première ministre, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire – Semaine de la municipalité du 31 mai au 6 juin 2009.
- 9.5 MMQ** – Rapport annuel 2008.
- 10.** Liste des Omises;
- 11.** Varia;
- 12.** Période de question (30 minutes);
- 13.** Levée de l'assemblée

Résolution # 09-05-889

Il est proposé par SOLANGE LEDUC PROTEAU, conseillère
Appuyé par NORMAN BONETTO, conseiller

Et résolu à l'unanimité

De procéder à l'adoption de l'ordre du jour de la session régulière du conseil de la municipalité de Batiscan 4 mai 2009, avec dispense de lecture et modifications suivantes :

- ***Ajout du point 9.6 Correspondances*** – Centre d'Action Bénévole des Riverains – Remerciements;
- ***Supprimer le point 8.6 en entier .***

Adopté.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS (15 minutes)

- Monsieur Raymond Rivard demande pourquoi la collecte des ordures ménagères pour les résidences saisonnières est-elle retardée de deux semaines cette année.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 6 AVRIL 2009

Résolution # 09-05-890

Il est proposé par FRANCINE LEBLANC, conseillère
Appuyé par NORMAN BONETTO, conseiller

Et résolu à l'unanimité

De procéder à l'adoption du procès-verbal de la séance régulière du 6 avril 2009 avec dispense de lecture.

Adopté.

5. ADOPTION DES COMPTES

Madame Solange Leduc Proteau dénonce son intérêt et se retire.

Résolution # 09-05-891

Il est proposé par PIERRE CHÂTEAUNEUF, conseiller
Appuyé par FRANCINE LEBLANC, conseillère

Et résolu à l'unanimité

De procéder à l'adoption des comptes du mois de Mai 2009, au montant de 61 998,38\$ (voir liste des comptes pages 1780 et 1781)

Adopté.

6 RAPPORT DES COMITÉS :

6.1 Service Incendie & Premiers Répondants;

Monsieur Mario Trottier nous informe que la formation de nos pompiers suit son cours. Monsieur Trottier nous informe également de la réalisation d'un projet mis en branle depuis un an consistant à la venue des bateaux de la garde côtière à Batiscan. Monsieur Trottier a reçu la confirmation dimanche dernier que les bateaux de la garde côtière desservant le territoire compris entre Champlain et Deschambault seront basés à Batiscan. C'est donc un service de plus offert à nos plaisanciers. Monsieur Trottier souligne que la ville de Longueuil désirait également la présence de ces bateaux et finalement c'est notre municipalité qui a été retenue.

6.2 Corporation Touristique de Batiscan;

Monsieur le Maire dépose les documents à savoir :

- Procès-verbal de la rencontre du 22 octobre 2008;
- Bilan et états financiers de l'année 2008;

Les préparatifs pour la saison touristique 2009 sont en branle. Monsieur le Maire nous informe de la parution des offres d'emploi dans la dernière édition du journal « Batiscan et ses Gens ».

6.3 Fondation des Amis du Vieux-Presbytère de Batiscan;

Madame Solange Leduc Proteau nous informe de la venue d'une nouvelle membre au sein du Conseil d'Administration de la Fondation des Amis du Vieux-Presbytère de Batiscan; il s'agit de Madame Sylvie Gagnon. Madame Leduc Proteau effectue le dépôt du bilan de la Fondation au 31 mars 2009. En terminant, Madame Solange Leduc Proteau dépose la résolution suivante :

Résolution # 09-05-892

CONSIDÉRANT

Le protocole conclu entre la municipalité de Batiscan et la Fondation des Amis du Vieux-Presbytère de Batiscan;

CONSIDÉRANT

Qu'un article inclus dans ce protocole stipule que toute dépense excédant la somme de 3 000\$ doit être soumise et approuvée par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT

Le projet de travaux intérieurs et extérieurs prévus pour la prochaine saison au vieux-presbytère;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par SOLANGE LEDUC PROTEAU, conseillère
Appuyé par MARIO TROTTIER, conseiller

Et résolu à l'unanimité

Que la municipalité de Batiscan autorise la Fondation des Amis du Vieux-Presbytère à entreprendre les démarches pour la réalisation de ces travaux.

Adopté.

6.4 Comité Famille;

Madame Francine Leblanc nous rappelle le plan d'action de la Politique Familiale et invite les gens à le consulter sur le site internet de notre municipalité. Madame Leblanc nous souligne que dans l'édition de Juin du journal « Batiscan et ses Gens » les parents de nouveaux-nés seront invités à inscrire leur poupon né entre le 1^{er} janvier 2008 et le 6 juin 2009 afin de bénéficier gratuitement d'un arbre soulignant l'arrivée de leur poupon. Une activité pour la plantation de ces arbres sur les différents terrains de la municipalité, sera organisée au cours des prochaines semaines. Madame Leblanc lance donc l'invitation à tous à participer à cette activité.

7. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX :

7.1 MRC des Chenaux – Acceptation de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade à l'entente inter municipale pour l'application de la réglementation d'urbanisme et celle relative à l'environnement;

Monsieur le Maire dépose la correspondance reçue de la MRC relative au sujet cité en rubrique.

8. AFFAIRES NOUVELLES :

8.1 Nomination d'un maire-suppléant;

Résolution 09-05-893

CONSIDÉRANT

Qu'en l'absence du maire, il est important que celui-ci puisse être remplacé afin de représenter adéquatement la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par MARIO TROTTIER, conseiller
Appuyé par PIERRE CHÂTEAUNEUF, conseiller

Et résolu à l'unanimité

Que le conseil municipal nomme Monsieur NORMAN BONETTO à titre de maire suppléant jusqu'à la séance du mois de Juillet 2009.

Adopté.

8.2 Règlement numéro 096-2007 relatif à un emprunt pour le remplacement d'une conduite d'aqueduc et de travaux sur la rue Principale et la construction d'un garage pour le service incendie – Modification de l'article d'affectation de contributions ou de subventions;

Résolution # 09-05-894

CONSIDÉRANT

L'adoption du règlement 096-2007 relatif à un emprunt de 1 688 687\$ pour le remplacement d'une conduite d'aqueduc, des travaux sur la rue Principale et la construction d'un garage pour le service incendie, adopté le 3 mars 2008;

CONSIDÉRANT L'adoption par résolution (résolution 08-07-528) d'une modification à ce règlement en date du 7 juillet 2008;

CONSIDÉRANT Qu'une précision doit à nouveau être apportée relativement à la durée de l'emprunt dans le cadre du volet FIMR 1 du Fonds de l'Infrastructure municipale rurale ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par NORMAN BONETTO, conseiller
Appuyé par FRANCINE LEBLANC, conseillère

Et résolu à l'unanimité

Que l'article 7 de la résolution numéro 08-07-528 est rescindé et remplacé par celui ci :

ARTICLE 7 :

Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement, toute contribution ou subvention qui pourra être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense visée à l'article 3 et plus particulièrement :

La subvention en provenance du Ministère des Transports au montant de 795 904\$;

La contribution financière versée par la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade en vertu de l'entente signée entre nos municipalités relative à la distribution de l'eau potable, au montant de 276 066\$

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

Donc la part de l'aide financière correspondant à la contribution du gouvernement du Québec (volet FIMR 1, Fonds sur l'infrastructure municipale rurale), est versée sur une période de 10 ans.

Adopté.

8.3 Travaux asphalte Rang Nord – Mandat pour la réalisation des travaux;

Résolution # 09-05-895

CONSIDÉRANT La subvention de 60 000\$ répartie sur une période de 3 ans, obtenue de Madame Julie Boulet, ministre des Transports pour l'entretien du réseau routier local;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par SOLANGE LEDUC PROTEAU, conseillère
Appuyé par PIERRE CHÂTEAUNEUF, conseiller

Et résolu à l'unanimité

Que la municipalité de Batiscan donne le mandat à la firme Construction & Pavage Portneuf pour les travaux d'asphaltage dans le rang Nord pour un montant total de 12 000\$.

Adopté.

8.4 REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'AQUEDUC RANG NORD :

8.4.1 Demande d'aide financière au programme de renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées (PRECO) pour remplacement de la conduite d'aqueduc rang Nord – Mandat pour demande d'aide financière;

Résolution # 09-05-896

CONSIDÉRANT Le projet de remplacement de la conduite d'aqueduc située dans le rang Nord;

CONSIDÉRANT Que cette conduite est actuellement d'un diamètre de 4";

CONSIDÉRANT La possibilité pour notre municipalité de se prévaloir du programme de renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées (PRECO);

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par PIERRE CHÂTEAUNEUF, conseiller
Appuyé par FRANCINE LEBLANC, conseillère

Et résolu à l'unanimité

Que la municipalité de Batiscan mandate la firme BBR Groupe Conseil pour la préparation des documents nécessaires pour acheminer une demande d'aide financière auprès du programme de renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées (PRECO) au ministère des Affaires municipales des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

Adopté.

8.4.2 Mandat pour la confection des plans et devis;

Résolution # 09-05-897

CONSIDÉRANT Le projet de remplacement de la conduite d'aqueduc située dans le rang Nord;

CONSIDÉRANT Le mandat accordé à la firme BPR Groupe Conseil pour la préparation des documents nécessaires pour acheminer la demande d'aide financière auprès du programme de renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées (PRECO);

CONSIDÉRANT Que la confection des plans et devis est également nécessaire pour ces travaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par SOLANGE LEDUC PROTEAU, conseillère
Appuyé par NORMAN BONETTO, conseiller

Et résolu à l'unanimité

Que la municipalité de Batiscan donne le mandat à la firme BPR Groupe Conseil pour la confection des plans et devis nécessaires à la préparation de ces travaux, conditionnel à l'obtention d'une subvention.

Adopté.

8.5 RECONSTRUCTION DU PUITIS # 1 :

8.5.1 Demande d'aide financière au programme « Fonds Chantiers Canada-Québec » - Mandat pour la demande d'aide financière;

Résolution # 09-05-898

CONSIDÉRANT Le projet pour la reconstruction du puits # 1;

CONSIDÉRANT La nécessité de procéder aux travaux de reconstruction de ce puits construit en 1965;

CONSIDÉRANT La possibilité d'obtenir une aide financière par l'entremise du programme « Fonds Chantiers Canada-Québec »;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par MARIO TROTTIER, conseiller
Appuyé par PIERRE CHÂTEAUNEUF, conseiller

Et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité autorise la présentation du projet «Reconstruction du puits numéro 1 » dans le programme d'aide Fond Chantier Canada-Québec (FCCQ);

QUE la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet;

QUE copie de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires Municipales du Sport, des Loisirs et de l'Organisation du Territoire (MAMROT);

Adopté.

8.5.2 Mandat pour confection des plans et devis;

Résolution # 09-05-899

- CONSIDÉRANT** Le projet de reconstruction du puits # 1;
- CONSIDÉRANT** Le mandat accordé à la firme BPR Groupe Conseil pour la préparation des documents nécessaires pour la demande d'aide financière;
- CONSIDÉRANT** Que la confection de plans et devis est nécessaire pour la réalisation de ces travaux;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par SOLANGE LEDUC PROTEAU, conseillère
Appuyé par NORMAN BONETTO, conseiller

Et résolu à l'unanimité

Que la municipalité de Batiscan mandate également la firme BPR Groupe Conseil pour la préparation des plans et devis nécessaires pour la réalisation de ces travaux, conditionnel à l'obtention d'une subvention.

Adopté.

8.6 Ce point a été biffé de l'ordre du jour.

8.7 Cueillette des ordures – Appel d'offre pour la collecte des ordures ménagères;

Résolution # 09-05-900

- CONSIDÉRANT** Que suivant l'article 246 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal (L.Q. 2001, chap. 68), le nom de Municipalité régionale de comté de Francheville a été remplacé par celui de Municipalité régionale de comté des Chenaux;
- CONSIDÉRANT** Que la municipalité régionale de comté des Chenaux détient la compétence pour l'enlèvement et le transport des ordures ménagères en vertu des résolutions numéro 90-02-295 adoptée le 21 février 1990 et de la résolution 91-06-662 adoptée le 5 juin 1991 et du règlement numéro 91-06-67 intitulé « Concernant les conditions relatives à l'assujettissement et au retrait des compétences sur la gestion des déchets » entré en vigueur le 23 septembre 1991;
- CONSIDÉRANT** Que notre municipalité a choisi, suivant l'adoption d'une résolution à cet effet (résolution 91-07-109) de

se prévaloir de l'article 7 dudit règlement et de se retirer de la compétence relative à la collecte et au transport des déchets sous l'égide de la MRC;

CONSIDÉRANT

Que le contexte actuel de fluctuation des prix pour la collecte et le transport des déchets a amené les élus de la MRC des Chenaux d'envisager le regroupement de municipalités pour cette activité;

CONSIDÉRANT

Que ce conseil est d'avis que la MRC pourrait exercer la compétence prévue à cet effet, en réalisant la collecte et le transport des matières résiduelles non valorisables pour et au nom de notre municipalité;

CONSIDÉRANT

Qu'un cahier des charges a été préparé par la direction de la MRC des Chenaux avec la collaboration des directrices et des directeurs généraux des municipalités concernées et a été déposé pour fin d'approbation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par FRANCINE LEBLANC, conseillère
Appuyé par MARIO TROTTIER, conseiller

Et résolu à l'unanimité

Que le conseil de la municipalité de Batiscan :

- Approuve le cahier des charges préparé par la direction de la MRC des Chenaux et déposé au cours de la présente séance;
- Autorise la MRC des Chenaux à lancer un appel d'offres pour la collecte et le transport des matières résiduelles non valorisables pour l'ensemble des municipalités intéressées, dont la nôtre.

Adopté.

8.8 Transferts budgétaires : Corrections des écritures au 31 décembre 2008 (inversion d'écritures), dispositions d'équipements, reclassement relative à la fermeture d'année 2008;

Résolution # 09-05-901

Il est proposé par SOLANGE LEDUC PROTEAU, conseillère
Appuyé par FRANCINE LEBLANC, conseillère

Et résolu à l'unanimité

Que le Conseil municipal autorise la directrice générale par intérim à procéder au transfert de crédits budgétaires suivants :

31 DÉCEMBRE 2008 – FAIT EN MARS 2009

CORRECTIONS ÉCRITURES À L'INVERSE

Liste des transferts de crédits budgétaires - dépenses :

PAR ADOPTION DU CONSEIL :

DE	À	MONTANTS
0233000141 Salaire temps plein voirie	0241300141 Salaire temps plein dist. d'eau	4 120,00 \$
0213000141 Salaire administration (Groupe SFP)	0241300141 Salaire temps plein dist. d'eau	4 442,73 \$

Cette écriture annule celle passée au 31 déc. 08

0233000141 Salaire temps plein voirie	0241300141 Salaire temps plein dist. d'eau	4 120,00 \$
0213000141 Salaire administration (Groupe SFP)	0241300141 Salaire temps plein dist. d'eau	4 442,73 \$

Cette écriture représente la bonne écriture qui aurait dû être passée au 31 décembre 2008.

31 DÉCEMBRE 2008 – FAIT EN AVRIL 2009 DISPOSITION D'ÉQUIPEMENT – SOUFFLEUR À NEIGE

Liste des transferts de crédits budgétaires - dépenses :

PAR ADOPTION DU CONSEIL :

<u>DE</u>	<u>À</u>	<u>MONTANTS</u>
5822402000 Amort. Cum. - Transport	5821402000 Machinerie, outillage & équipement	7 246,00 \$
0360001442 Équipement et outillage	0123349000 Vente d'actif	5 393,75 \$
0360001442 Équipement et outillage	0360002753 Divers	7 551,25 \$

Ces écritures concernent la disposition (échange) lors de l'achat du nouveau souffleur à neige pour le Versatile en janvier 2008.

0360001442 Équipement et outillage	0360002753 Divers	4 854,38 \$
---------------------------------------	----------------------	-------------

Achat petit souffleur à neige sur le tracteur à pelouse Ford pour le nettoyage des trottoirs.

AVRIL 2009 (en date du 31 décembre 2008)

RECLASSEMENT COMPTE DE TPS À RECEVOIR

Liste des transferts de crédits budgétaires :

PAR ADOPTION DU CONSEIL :

<u>DE</u>	<u>À</u>	<u>MONTANTS</u>
5513199000 Divers à payer	5413490050 TPS réclamée et non payée	19 331,88 \$
5513199000 Divers à payer	0123331000 Banque et placements - Intérêts	29,68 \$

RECLASSEMENT ANNÉES ANTÉRIEURES

Liste des transferts de crédits budgétaires :

PAR ADOPTION DU CONSEIL :

<u>DE</u>	<u>À</u>	<u>MONTANTS</u>
0123312000 Droits de mutations immobilières	5413910000 Mutations à recevoir	10 875,00 \$
0123332000 Intérêts arrérages de taxes	5413905000 Intérêts à recevoir sur les divers	,12 \$
0241300999 Frais d'opération aqueduc	5413100484 Taxe aqueduc 2007 à recevoir	460,88 \$
0241300642 Achat d'outillage voirie	0232000643 Fournitures réseau dist. d'eau	1134,00 \$
0213000212 Fonds de pension administration	5513100300 Fonds de pension à payer	86,84 \$

Adopté.

8.9 Soirée « Hommage aux Bénévoles » - Félicitations & remerciements;

Résolution # 09-05-902

CONSIDÉRANT L'importance que revêt l'implication bénévole dans notre municipalité;

CONSIDÉRANT La tenue de la soirée « Hommage aux bénévoles » le 25 avril dernier;

CONSIDÉRANT Que cette Soirée Hommage souligne de façon particulière l'action bénévole dans notre secteur;

CONSIDÉRANT Que lors de cette « Soirée Hommage » les personnes bénévoles de notre municipalité ont reçu une mention soulignant leur implication;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par CHRISTIAN FORTIN, MAIRE

Et résolu UNANIMEMENT

Que la municipalité offre ses plus sincères félicitations aux personnes suivantes :

- Madame Monique Magny dans la catégorie Passionnée de la bonne attitude;

Catégorie Passionné de la Relève :

- Madame Louise Labissonnière
- Monsieur Michel Gendron
- Madame Line Guilbeault

Catégorie Passionné Organisateur :

- Madame Caroline Pelletier
- Madame Fernande Cossette

Catégorie Passionné de l'engagement (assiduité)

- Madame Hélène Vézina
- Madame Rollande Piché
- Madame Lucie Dussault

Que la municipalité de Batiscan profite de l'occasion pour féliciter et remercier le Centre d'Action Bénévole des Riverains pour l'organisation et la tenue de cette « Soirée Hommage » appréciée de tous.

Adopté.

8.10 Association de soccer des Chenaux – Versement d'une aide financière;

Résolution # 09-05-903

CONSIDÉRANT Que la pratique du soccer devient de plus en plus populaire chez nos jeunes;

CONSIDÉRANT Que cette activité amène nos jeunes à la pratique d'une activité physique bénéfique pour la bonne forme et leur permet de côtoyer les équipes des secteurs avoisinants;

CONSIDÉRANT Que 15 jeunes de notre municipalité sont inscrits à cette activité;

CONSIDÉRANT Que notre municipalité a toujours encouragé l'activité physique chez nos jeunes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par SOLANGE LEDUC PROTEAU, conseillère
Appuyé par MARIO TROTTIER, conseiller

Et résolu à l'unanimité

Que la municipalité de Batiscan verse une aide financière à raison de 25\$ par joueur inscrit, totalisant la somme de 375\$ à l'Association de soccer des Chenaux.

Il est entendu que cette somme sera versée sur présentation de la liste d'inscription des joueurs.

Adopté.

8.11 Fondation Québécoise du cancer – Demande de contribution financière;

Résolution # 09-05-904

CONSIDÉRANT La campagne PME annuelle de la Fondation québécoise du cancer actuellement en cours;

CONSIDÉRANT Que cette maladie vient malheureusement toucher de plus en plus de Québécois et Québécoises et que, cette année ce sont plus de 41 000 Québécois et Québécoises qui recevront un diagnostic de cancer;

CONSIDÉRANT Que la Fondation québécoise du cancer contribue concrètement à améliorer la qualité de vie des gens atteints par cette maladie en offrant **Information, accompagnement et hébergement;**

CONSIDÉRANT Que nos dons se transforment en services directs aux personnes atteintes de cancer et permettent à la Fondation de leur apporter aide et réconfort;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par PIERRE CHÂTEAUNEUF, conseiller
Appuyé par NORMAN BONETTO, conseiller

Et résolu à l'unanimité

Que notre municipalité verse un montant de 100\$ à la Fondation Québécoise du Cancer dans le cadre de sa campagne annuelle.

Adopté

8.12 Achat de buvettes extérieures;

Résolution # 09-05-905

CONSIDÉRANT La demande exprimée pour l'installation de buvettes sur le site du quai municipal et sur le site du vieux-presbytère;

CONSIDÉRANT La soumission reçue de la firme Wolseley;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par SOLANGE LEDUC PROTEAU, conseillère
Appuyé par MARIO TROTTIER, conseiller

Et résolu à l'unanimité

Que la municipalité de Batiscan procède à l'achat de deux buvettes pour les installations suivantes, totalisant la somme de 2 721,99\$ taxes incluses .

Site du quai municipal : 1 244,46\$ taxes incluses

Site du vieux-presbytère : 1 477,53\$ taxes incluses

Adopté.

8.13 Renouvellement emprunt par billets :

8.13.1 Résolution d'adjudication;

Résolution # 09-05-906

Il est proposé par NORMAN BONETTO, conseiller
Appuyé par MARIO TROTTIER

Et résolu à l'unanimité

QUE La municipalité de Batiscan accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Desjardins du Sud des Chenaux pour son emprunt de 792 300\$ par billets en vertu du (des) règlement (s) numéro (s) 060-2002 et 096-2007 au prix de 100\$

Échéant en série **5 ans** comme suit :

42 400\$	3,90%	12 mai 2010
44 200\$	3,90%	12 mai 2011
46 100\$	3,90%	12 mai 2012
48 200\$	3,90%	12 mai 2013
611 400\$	3,90%	12 mai 2014

QUE Les **billets** , capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

Adopté.

8.13.2 Résolution de concordance de courte échéance et de prolongation;

Résolution # 09-05-907

CONSIDÉRANT Que la municipalité de Batiscan se propose d'emprunter par **billets** un montant total de 792 300\$ en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux;

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT
060-2002	191 900\$
096-2007	600 400\$

CONSIDÉRANT Qu'il serait avantageux pour la municipalité de procéder au financement à long terme au moyen de billets au lieu d'obligations;

CONSIDÉRANT Que la municipalité désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la Loi sur les dettes municipales et les emprunts municipaux (L.R.Q., chap. D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un nouvel emprunt;

CONSIDÉRANT Qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le (s) règlement (s) en vertu duquel (desquels) ces **billets** sont émis :

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par NORMAN BONETTO, conseiller
Appuyé par FRANCINE LEBLANC, conseillère

Et résolu à l'unanimité

QUE Le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE Les **billets** seront signés par le maire et la secrétaire-trésorière;

QUE Les **billets** seront datés du 12 mai 2009;

QUE Les intérêts sur les billets seront payables semi-annuellement;

QUE Les **billets**, quant au capital, seront remboursés comme suit :

1. _____ 42 400\$

- 2. _____ 44 200\$
- 3. _____ 46 100\$
- 4. _____ 48 200\$
- 5. _____ 50 500\$
- 5. _____ 560 900\$

QUE

Pour réaliser cet emprunt la municipalité doit émettre par **billets** pour un terme plus court que le terme prévu dans le (les) règlement (s) d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

- **5 ans** (à compter du 12 mai 2009), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour tous les règlements énumérés précédemment;
- Chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

QUE

La municipalité aura le 11 mai 2009, un montant de 191 900\$ à renouveler sur un emprunt original de 232 424\$, pour une période de 15 ans en vertu du règlement 060-2002;

QUE

La municipalité emprunte les 191 900\$ par **billets**, en renouvellement d'une émission d'un **billet**, pour un terme additionnel d'un (1) jour au terme original du règlement mentionné ci-haut.

Adopté.

9. CORRESPONDANCES : (Copies disponibles sur demande)

Monsieur le Maire effectue le dépôt de la correspondance reçue suivantes :

- 9.1 **Gouvernement du Québec – Monsieur Tony Tomassi, Ministre de la Famille** – Versement d'une aide financière de 1 000\$;
- 9.2 **Gouvernement du Québec – Madame Nathalie Normandeau, Vice-première ministre, Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire** – Versement d'une aide financière de 2 000\$;
- 9.3 **Gouvernement du Québec – Madame Julie Boulet, Ministre des Transports et Ministre responsable de la région de la Mauricie** – Confirmation de l'acceptation de la subvention de 2 435\$ pour l'année 2009 dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local;
- 9.4 **Gouvernement du Québec – Madame Nathalie Normandeau** – Vice-première ministre, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire – Semaine de la municipalité du 31 mai au 6 juin 2009;

- 9.5 MMQ – Rapport annuel 2008;
9.6 Centre D'Action Bénévole des Riverains – Remerciements;

10. Liste des omises;

Monsieur le Maire effectue le dépôt des correspondances omises.

11. VARIA:

Rien à cet item.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 MINUTES);

- Monsieur Paul Despins souligne que les points 8.6. 1 et 8.6.2 ont été oubliés.
- Monsieur Raymond Rivard demande des précisions relativement aux travaux prévus pour le puits # 1
- Monsieur Robert Sauvageau s'informe suite à l'énumération des subventions reçues pour les Fêtes du 325^e, si tous les députés ont été sollicités;

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution # 09-05-908

CONSIDÉRANT Que les ordres du jour sont expirés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par SOLANGE LEDUC PROTEAU, conseillère
Appuyé par NORMAN BONETTO, conseiller

Et résolu à l'unanimité

Que le conseil municipal procède à la levée de l'assemblée ordinaire du 4 mai 2009 à vingt heures et cinquante-cinq minutes (20h55).

Adopté.

Président de la séance

Secrétaire de la séance

